

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AZET n°2023-35
Séance du 15 décembre 2023**

Date de la convocation : 9 décembre 2023

Date de l'affichage : 11 décembre 2023

Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part au vote de la délibération : 9

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 21H, le Conseil municipal d'Azet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse PUYAU, maire.

Présents : PUYAU Maryse, BEYRIE Francis, PEFONTAN Marie-Madeleine, BEYRIE André, CARROT Franck, SALETTIS Robin, SAINAS Mikaël, CURIE Jacques-Yves, BEYRIE Fanny

Excusés : SANS Frédéric Absents : GUINET Jean,

Secrétaire de séance : PEFONTAN Marie Madeleine

Demande de concours du SDE

La Maire indique qu'elle souhaiterait que la fontaine située à l'entrée du village soit éclairée. A cette fin, elle propose de demander le concours du Syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées afin qu'il présente un devis des travaux et en fonction du montant de la dépense, de faire réaliser ces travaux par cet organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la Maire à engager les démarches nécessaires pour mener à bien ces travaux d'éclairage de la fontaine situé à l'entrée du village.

Contre : 0 abstention : 0 pour : 9

La Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulbos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire, Marie Madeleine Péfontan



La Maire, Maryse Puyau

